

PROJET DE LA 1^{re} ENQUÊTE SUR LES ALLOCATIONS FAMILIALES, LE VOEU POUR CERTAINS TERRITOIRES A TITRE D'EXEMPLE, ET PROPOSITIONS A TITRE D'LEGISLATION.

Rapport de la Commission

L'autour ^{du} la présente rappelle qu'à la fin de la réunion de la Commission ~~provinciale~~ tenue à Harburg les 10 et 11 décembre 1954, une motion avait été adoptée en vue d'une ~~enquête~~ enquête sur l'incidence sociale et économique du décret sur les allocations familiales.

Par ailleurs, le ~~rapporteur~~ ^{rapporteur} a reçu d'une lettre du Gouverneur du R.S. lui adressée. Celle-ci lui notifie que des propositions ont été faites au Gouverneur Général, en vue de faire modifier le décret dans le sens suivant:

- "voir exclure du bénéfice des allocations familiales les travailleurs agricoles
- "et ceux affectés à des travaux répétés légers pour autant
- "qu'ils exercent leur emploi dans leur sous-district d'origine ou à moins de
- "10 kms du lieu de leur résidence habituelle."

Ce point de vue avait été exposé par le Président de la commission TEPSEI précitée.

Néanmoins au demandeur, Monsieur le Directeur des A.I.M.O., ^{signale} ~~il rappelle~~ que les enquêtes demandées sont en cours mais ne sont pas suffisamment complètes - il manque celles de l'Urundi - pour en faire une synthèse. D'autre part, le Chef de Service ^{la} ~~fait~~ ^{communiqué} une lettre du Gouverneur Général accusant réception des propositions du Gouverneur du Kanda-Urundi. Dans cette lettre, le Gouverneur Général ^{déclare} ~~se~~ avoir transmis au département un projet comportant plusieurs modifications au décret, ^{sur} ~~ce~~ ^{quelles} ~~la~~ nouvelle législation sur les allocations familiales pourrait être appliquée telle qu'elle au Kanda-Urundi.

Le Directeur des A.I.M.O. fait également ~~remarque~~ ^{remarque} que la question soulevée est plutôt du ressort des commissions TEPSEI.

Un membre ~~partisan~~

un membre demande de faire confiance au Gouverneur Général, qui connaît bien le pays.

~~Le/rapporteur/~~

La Commission se rallie ensuite, à l'unanimité, au voeu suivant:

^{du R.S.}

"La Commission émet le voeu que la Commission provinciale Tepsi ^{actuellement} reprenne en sa prochaine séance l'examen des résultats de l'enquête ~~en~~ en cours; pour le surplus, vu les projets de modification du décret, fait confiance au Gouverneur Général afin d'aboutir à une solution satisfaisante."

Le rapporteur,

L' / I. OLBERTS

Ruhengeri



133